

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

UFI: XXH0-V0ST-900N-44U0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Bain de galvanisation, ne pas utiliser à des fins privées, pour l'alimentation humaine ou animale.

Utilisations identifiées

PC14

Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Jentner Plating Technology GmbH

Johann-Staib-Straße 2

75179 Pforzheim, DE

No. de téléphone +49 (0) 7231 4180940

Service émetteur /
téléphone Laboratory department; Opening hours 8:00-16:00

Adresse email de la
personne sales@jentner.de
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency: +44 1865 407333

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1 H314

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence ***

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Sulphuric acid p.A

2.3. Autres dangers

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

Sulphuric acid p.A

No. CAS 7664-93-9

No. EINECS 231-639-5

Numéro 01-2119458838-20

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 15 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318

Skin Corr. 1A H314

Met. Corr. 1 H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 5 < 15 %

Skin Corr. 1A H314 >= 15 %

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

Skin Irrit. 2 H315 $\geq 5 < 15$ %
ATE orale 2,14 mg/kg
Annotations additionnelles:
CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B

Matières dangereuses non combustibles
corrosives

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**Sulphuric acid p.A**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Être humain	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	0,05	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Être humain	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet aigu	
Concentration	0,1	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Sulphuric acid p.A**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Court terme	
Concentration	0,003	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Conditions	Court terme	
Concentration	0	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Conditions	Court terme	
Concentration	8,8	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Conditions	Court terme	
Concentration	0,002	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Conditions	Court terme	
Concentration	0,002	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié néoprène

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur incolore

Odeur inodore

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 98 °C

inflammabilité

évaluation non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur < 1

Viscosité

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relativeValeur env. 1,075 g/cm³**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	18,5301	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Sulphuric acid p.A

Espèces	rat	
DL50	2,140	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Sulphuric acid p.A

évaluation	Fortement corrosif
------------	--------------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Sulphuric acid p.A

Remarque	Risque de lésions oculaires graves.
----------	-------------------------------------

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Sulphuric acid p.A**

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues (Composants)**Sulphuric acid p.A**Espèces Algues
ErC50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	2796	2796	2796

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE SULFURIQUE solution	SULPHURIC ACID Solution	SULPHURIC ACID Solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l	1 l	0.5 L
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		
Code de restrictions en tunnels	E		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1$ % p/p.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1

H314

Méthode de calcul

Eye Dam. 1

H318

Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Met. Corr. 1

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Platinum Bath JE18 - 2 g/L Pt

Numéro de la matière: 2129.0000:

Version: 2 / WORLD

Date de révision: 22.10.2025

remplace la version: 1 / WORLD

Date d'impression: 13.04.2026

Skin Corr. 1

Corrosion cutanée, Catégorie 1

Skin Corr. 1A

Corrosion cutanée, Catégorie 1A

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.